

Envoyé en préfecture le 18/09/2024

Reçu en préfecture le 18/09/2024

Publié le 18/09/2024

Berger
Levaulx

ID : 039-243900420-20240916-128_2024-DE

Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 16 septembre 2024

Date de convocation

10 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 16 septembre à 18h00 le Bureau de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chamblay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

**Demande de financement DETR pour le schéma directeur immobilier
N°128/2024**

Nombre de membres

11

Présents

Présents

Mesdames Pate, Giancatarino, Hählen.

9

Messieurs Rougeaux, Bigueur, Brochet, Ramaux, Théry, Vuillet.

Représentés

0

Excusés MM. Truchot, Chevanne.

Excusés

2

Absents

Votants

9

Monsieur le Président expose le projet suivant :

Dans de la révision de son projet de territoire, la Communauté de communes a identifié un besoin important en matière de requalification des bâtiments publics avec 3 problématiques majeures :

- Le sujet du devenir et des usages des bâtiments,
- Le sujet de la réduction des consommations d'énergie,
- Le sujet de la production d'électricité via un programme de solarisation du patrimoine public.

Afin d'accompagner les communes dans une politique de restauration de leur patrimoine bâti, la Communauté de communes souhaite s'engager dans un projet d'élaboration d'un schéma directeur immobilier intercommunal. L'intérêt pour ce projet a été vérifié durant l'été 2024, la Communauté de communes ayant rencontré individuellement les maires des communes membres. Ce projet prévoit la mobilisation d'un ensemble d'outils, coordonnés au niveau intercommunal.

Afin d'élaborer un outil d'aide à la décision le plus complet possible, un 1^{er} état des lieux et l'établissement d'un programme d'intervention est nécessaire.

Le coût prévisionnel de ces études s'élève à 38 743,20€.

Monsieur le Président informe le Bureau que le projet est éligible à une aide de l'Etat.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le plan de financement ci-dessous :

	Dépenses TTC		Recettes
3.1. Définition des usages		Etat - 50%	19 371,60 €
3.1.1. Accompagnement par la communauté de communes		Conseil Départemental - 20%	7 748,64 €
Temps de travail chargés de mission	dép.interne		
3.1.2. Accompagnement par ingénierie externe		Autofinancement CCVA	11 622,96 €
Mobilisation dispositifs existants	dép.interne		
3.2. La rénovation énergétique			
3.2.1. Outil d'aide à la décision	10 867,20 €		
Mission CEP du SIDEC 1 année			
3.2.2. Etudes énergétiques approfondies		dép.interne	
Bureaux d'études			
3.3. La production d'énergie			
3.3.1. Le cadastre solaire		dép.interne	
Intervention Valoen			
3.3.2. Programme de solarisation	27 876,00 €		
Intervention Valoen			
TOTAL DEPENSES	38 743,20 €	TOTAL RECETTES	38 743,20 €

- Autorise le Président à solliciter les aides financières auprès du Département et de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Virginie Pate
Secrétaire de séance

